

Programme d'assistance financière à l'accessibilité au camp de jour de Dolbeau-Mistassini (PAFACJDM)

Le cadre du programme d'assistance financière à l'accessibilité du camp de jour de Dolbeau-Mistassini désire venir en aide **aux familles résidentes les moins nanties**, sur son territoire qui, sans ce programme, ne pourraient offrir à leur enfant l'expérience d'un camp de jour dynamique et favorable à leur développement.

Pour être admissible, les familles doivent être référées par un organisme communautaire voué au support des familles ou de charité, par les directions des écoles ou par le CIUSSS Maria-Chapdelaine.

Les familles peuvent également faire une demande directement au comité du PAFACJDM. La famille doit alors remplir un bref formulaire afin de présenter sa situation familiale et doit respecter certains critères, notamment au niveau du revenu familial annuel.

Condition d'admissibilité selon les seuils de revenus suivants :

Seuils de faible revenu familial annuel brut (avant impôt)*	Nombre de personnes dans la famille (inclure le ou les parents)					
	2 (1+1)	3 (1+2 ou 2 +1)	4 (1+3 ou 2 +2)	5 (1+4 ou 2 +3)	6 (1+5 ou 2 +4)	7 (1+6 ou 2 +5)
Jusqu'à 24 377 \$	50%	50%	50%	50%	50%	50%
24 378 \$ à 34 474 \$	40%	40%	40%	40%	40%	40%
34 475 \$ à 42 222 \$		30%	30%	30%	30%	30%
42 223 \$ à 48 754 \$			20%	20%	20%	20%

*Source des catégories de seuil de faible revenu : Éducation et Enseignement supérieur Québec.

Les familles ainsi sélectionnées auront l'opportunité d'inscrire leur(s) enfant(s) au camp de jour, et ce, à une fraction du coût normal, soit entre 20 % et 50% de rabais selon le type de famille.

Vous devez fournir un des documents suivants concernant l'année d'imposition la plus récente disponible. Cochez le document justificatif joint à votre demande,

- Avis de cotisation (T-451) délivré par l'Agence du revenu du Canada
- Avis de cotisation (TPF-98) délivré par le ministre des Finances du Québec*
- Avis sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants du Régime des rentes du Québec
- Carnet de réclamation accordé à un adulte ou une famille prestataire de l'aide financière de dernier recours du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Nous vous assurons la confidentialité des renseignements que vous nous transmettez relativement à votre revenu familial.

Important : Ce programme s'adresse aux familles résidentes de Dolbeau-Mistassini. Aucune demande ne sera traitée pendant les inscriptions sur place.



Formulaire d'inscription au Programme d'assistance financière à l'accessibilité au camp de jour
de Dolbeau-Mistassini
(Période de la demande entre le 2 juin et le 4 juin)

Identification du parent :

(Pour remplir la demande, vous devez être résidents de Dolbeau-Mistassini)

Prénom :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Pour nous permettre de bien comprendre votre situation, nous vous demandons une brève présentation de votre famille.

Combien d'enfants de votre famille désiriez-vous inscrire ?

Nombre de personnes dans la famille (inclure le ou les parents) :

Revenu familial brut:

Autorisation

J'autorise les responsables du Camp de jour à transférer la présente demande à la personne responsable des demandes d'aide financière. J'autorise cette personne à vérifier les informations que j'ai transmises dans la présente demande d'aide financière auprès des personnes concernées : ministère du Revenu, gouvernement fédéral, employeur et conjoints. J'atteste que les informations transmises dans la présente demande d'aide financière sont réelles et je suis conscient que toute fausse déclaration m'exclut automatiquement du programme d'aide financière.

Finalement, prendre note que la Ville de Dolbeau-Mistassini a débloqué un montant pour améliorer la qualité de vie de certaines personnes démunies dans notre communauté.

La municipalité traitera donc les documents complets reçus à l'adresse suivante :

Madame Pauline Lapointe

ou plapointe@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca

PAFACJDM

1100, boulevard Wallberg

Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1G7

Au fur et à mesure de leur réception, les fonds étant limités, la Ville de Dolbeau-Mistassini appliquera la directive du « premier arrivé premier servi ».

Signature : _____

Date : _____